

Réf n° : 058 /FASB/2017

Alger le, 02 Avril 2017

A

*Messieurs les Présidents des Ligues
Des Sports de Boules*

Objet : A/S organisation des compétitions nationales

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous informer que désormais toute opération d'organisation de compétitions de niveau national doit obligatoirement revêtir au préalable l'avis favorable de la Fédération Algérienne des Sports de Boules conformément à la réglementation en vigueur notamment le chapitre 8 de nos statuts relatif aux missions de contrôle de la Fédération.

A cet effet, nous vous invitons à veiller au strict respect de ces dispositions.

Veuillez agréer messieurs l'expression de nos salutations distinguées.

Copie : DJSW

Le Président de la FASB

M.R.HARROUG

